



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.238**

Séance publique du

3 juin 2013

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130603-27872- DE-1-1_0
Date de signature : 05/06/13
Date de réception : mercredi 5 juin 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : MARCHÉ DE NETTOYAGE DU NOUVEAU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE
DANSE 'DARIUS MILHAUD' - SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 03/06/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28/05/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Héliot BRAMI à Mme Odile BONTHOUX, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Jules SUSINI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mlle Odile BARBAT-BLANC

Excusés sans pouvoir :

M. Eric CHEVALIER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 03/06/13

BM

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU

-

Nomenclature : 1.7 Actes spéciaux et divers

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHE DE NETTOYAGE DU NOUVEAU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE 'DARIUS MILHAUD' - SIGNATURE DU MARCHE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le présent appel d'offres concerne le nettoyage du futur Conservatoire de Musique et de Danse "DARIUS MILHAUD", qui doit ouvrir ses portes pour la prochaine rentrée académique en septembre 2013.

Les prestations feront l'objet d'un marché à prix mixtes comprenant:

- d'une part des prestations de base définies dans le marché et rémunérées par un prix global forfaitaire annuel,
- et d'autre part, des prestations exceptionnelles à prix unitaires, lesquelles feront l'objet de bons de commande en application de l'article 77 du Code des marchés publics, dans la limite maximale de **80 000 € HT par période** et selon les stipulations du bordereau de prix unitaires.

Le marché sera conclu pour une période initiale d'un an à compter du 1^{er} septembre 2013 jusqu'au 31 août 2014. Il pourra être reconduit de manière expresse pour une nouvelle période d'un an, jusqu'au 31 août 2015.

Un avis d'appel public à la concurrence n°2013-03 a été adressé à la presse le 23/01/2013. Les publications ont eu lieu aux dates suivantes :

- BOAMP..... le 25/01/2013

- JOUE.....le 26/01/2013
- Sites Mairie.....le 23/01/2013
- Plate-forme ACHAT PUBLIC.....le 23/01/2013

Les DCE ont été mis en ligne sur le site Achatpublic.com le 23/01/2013.

La date limite de réception des plis a été initialement fixée au **18 mars 2013 12 H 00**.

Des éléments complémentaires ayant été apportés aux candidats en cours de consultation, un avis rectificatif a été adressé à la presse le 12 mars 2013.

Cet avis rectificatif a reporté la date limite de remise des offres au **8 avril 2013 12 H 00**. Sa publication a eu lieu aux dates suivantes:

- BOAMP..... le 15/03/2013
- JOUE.....le 16/03/2013
- Sites Mairie.....le 12/03/2013
- Plate-forme ACHAT PUBLIC.....le 12/03/2013

- ⇒ **30** sociétés ont retiré un dossier de consultation par voie électronique, **3** sur support papier,
- ⇒ **14 plis (dont 2 dématérialisés) ont été remis à la Direction des Marchés Publics dans les délais impartis.**

Les variantes n'étaient pas autorisées. Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'était prévue.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient :

- **le prix (70 %)**
- **la valeur technique (30 %)**

Au terme de la procédure, les membres de la Commission d'Appel d'Offres réunis en séance le 2 mai 2013, ont décidé de retenir l'offre proposée par la société ONET, classée en première position après analyse avec une note globale de 87.67/100 et un prix global et forfaitaire (prestations de base) de 156 393.63 € HT par période.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer le marché relatif au nettoyage du futur Conservatoire de Musique et de Danse, ainsi que son éventuelle reconduction, avec la société ONET, pour un montant global et forfaitaire de 156

393.63 € HT pour les prestations de base et un montant maximum de 80 000 € HT pour les prestations exceptionnelles.

**2013.238 - MARCHE DE NETTOYAGE DU NOUVEAU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
ET DE DANSE 'DARIUS MILHAUD' - SIGNATURE DU MARCHE**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Jean CHORRO,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 05/06/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**